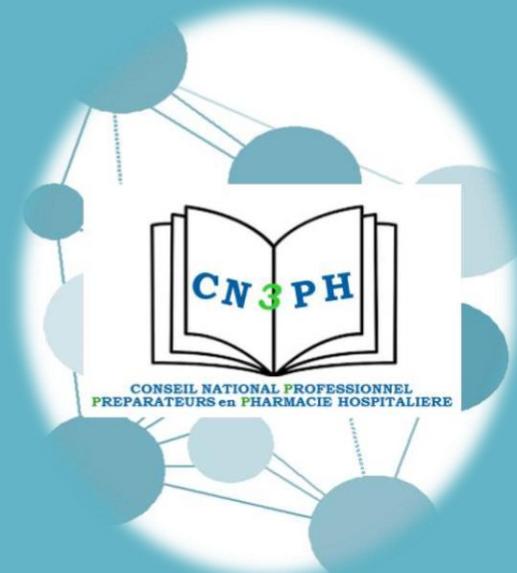


DEVENIR PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE

ÊTRE AU COEUR DES SERVICES
PHARMACEUTIQUES



QUEL EST LE RÔLE DU PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE ?

Un professionnel au cœur de la prise en charge médicamenteuse

- Exerce au sein de la **Pharmacie à Usage Intérieur (PUI)**
- Professionnel autorisé à seconder le **pharmacien hospitalier** (sous sa responsabilité)
- Travaille en lien avec les **équipes soignantes**
- Garant de la **qualité, sécurité et traçabilité** des médicaments et dispositifs médicaux

QUELLES SONT LES MISSIONS PRINCIPALES DU PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE ?

❖ **8 activités** sont inscrites dans le cadre réglementaire dans l'exercice de la profession de PPH :

1. Délivrance des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes en lien avec les activités de la pharmacie à usage intérieur (PUI)
2. Réalisation des préparations dans le cadre d'établissements de santé
3. Préparation et délivrance des dispositifs médicaux stériles (DMS)
4. Gestion et approvisionnement des médicaments, dispositifs et fluides médicaux
5. Traitement et transmissions des informations
6. Accueil, accompagnement et tutorat des personnes en formation et des nouveaux arrivants.
7. Réalisation de travaux de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques professionnelles, veilles professionnelles
8. Mise en œuvre du processus d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques

CADRES D'EXERCICE DU PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE

Secteur	Description
 Dispensation	Médicaments pour les services de soins, rétrocession aux patients
 Préparations stériles	Nutrition parentérale, chimiothérapies
 Préparations non stériles	Préparations magistrales, gélules, solutions non injectables
 Radiopharmacie	Préparation et manipulation de médicaments radioactifs
 Stérilisation	Nettoyage, conditionnement et stérilisation des dispositifs médicaux
 Logistique / Gestion des stocks	Approvisionnement des unités de soins (commandes, réceptions)
 Achats	Gestion des achats (choix fournisseurs, négociation, marchés)
 Informatique & traçabilité	Suivi électronique du circuit du médicament
 Qualité & gestion des risques	Démarches qualité et audit interne
 Communication & Tutorat	Encadrement des nouveaux arrivants, actions de communication interne/externe

QUELLES COMPÉTENCES SONT NÉCESSAIRES AU PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE ?

5 domaines de compétences du PPH (déclinés en 13 compétences)

Domaine 1 : Délivrer des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes en lien avec les activités de la PUI en transmettant des informations et des conseils nécessaires à leur bon usage et en coopérant avec des autres professionnels de santé

Domaine 2 : Réaliser des préparations dans un cadre hospitalier dans le respect de la réglementation, des procédures, des consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection et de l'environnement.

Domaine 3 : Mettre à disposition des dispositifs médicaux stériles et implantables dans le respect de la réglementation, des procédures, des consignes d'hygiène, de sécurité.

Domaine 4 : Travailler au sein d'une équipe pluriprofessionnelle dans un but de coopération, d'organisation et de continuité de service.

Domaine 5 : Mettre en œuvre des travaux de recherche et de développement de compétences dans le cadre de démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

COMPÉTENCES CLÉS

- Rigueur & organisation
- Connaissances pharmaceutiques et techniques
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité
- Sens du travail en équipe
- Capacité d'adaptation aux différents secteurs

POUR ÊTRE PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE IL FAUT :

13 compétences sont nécessaires et s'acquièrent en centre de formation et en PUI

8 activités en PUI sont identifiées dans le périmètre d'exercice du PPH

15 unités d'enseignements théoriques sont nécessaires pour valider les connaissances en centre de formation



LA FORMATION PPH

- Formation de 10 mois
- Elle comporte 1 400 heures d'enseignement dont 700 heures théoriques et 700 heures de stage ou de périodes pratiques (vingt semaines dont dix-sept obligatoires en PUI). Elle est organisée conformément au référentiel de formation.

LES PRE REQUIS

- Être titulaire du brevet professionnel de préparateur en pharmacie ou du DEUST Technicien en pharmacie
- Être titulaire de l'AFGSU niveau 2 la rentrée scolaire

OÙ SE FORMER ?

- 8 CENTRES DE FORMATION CFPFH EN MÉTROPOLE
- 1 CENTRE EN GUYANE



▪ CFPFH Guyane

